

## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du jeudi 13 février 2020 à 18 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 6 février 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Pierrick Berthou, Manuel Pottier, Hervé Noël, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Jeannette Boulic, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant  
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40  
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac  
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Absente : Cindy Le Hen

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Géraldine Guet

**10. CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE PAR LES CONSORTS LE MENACH AUSTROIT DE LA VILLE  
DE QUIMPERLE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AM N°417, RUE DE L'ANCIEN  
ABATTOIR**

Exposé :

Dans le cadre du réaménagement de la rue de l'ancien abattoir aux abords de la rivière Ellé, il s'avère nécessaire d'entreprendre la rénovation d'un mur de soutènement afin de sécuriser le cheminement piéton d'un futur lieu de promenade et de détente à l'attention de la population locale et touristique.

Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AM numéro 417 appartenant aux consorts LE MENACH.

Un accord a été conclu pour céder à la Ville de Quimperlé une partie de la parcelle cadastrée section AM numéro 417, soit 150 m<sup>2</sup> environ à l'euro symbolique.

Les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la Ville.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner un accord sur l'acquisition à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle cadastrée section AM numéro 417 pour une superficie d'environ 150 m<sup>2</sup>
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera établi par l'étude des notaires de Quimperlé

*Avis favorable de la commission Politique de la Ville, Environnement en date du 30 janvier 2020*

*Avis favorable de la commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 5 février 2020*

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Le MAIRE,  
Michèle QUERNEZ.